



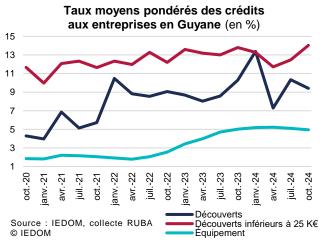
Taux des crédits aux entreprises Guyane 4e trimestre 2024

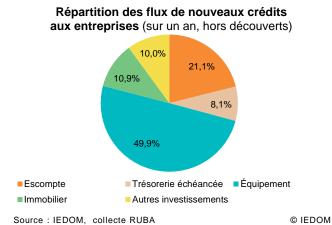


Baisse des taux des crédits aux entreprises¹

- Après une forte hausse au trimestre précédent, le taux moyen des **découverts** diminue au 4^e trimestre : -93 points de base (pdb). Il s'établit à 9,40 %, contre 5,94 % au niveau national. Sur un an, le taux est en baisse de 88 pdb. Cependant, les taux des découverts inférieurs à 25 K€ croissent de 155 pdb sur trois mois et de 23 pdb sur l'année. Ils s'établissent en moyenne à 14,03 %, contre 10,41 % en France entière.
- Les **crédits à l'équipement** sont souscrits en moyenne à un taux de 4,95 % au 4^e trimestre 2024, soit une baisse de 15 pdb sur trois mois. Sur un an, la baisse est moins prononcée : -6 pdb. La durée moyenne des prêts est de 126 mois. Au niveau national, le taux moyen des crédits à l'équipement s'établit à 4,06 %.

Caractéristiques des nouveaux crédits





Taux moyens débiteurs en %

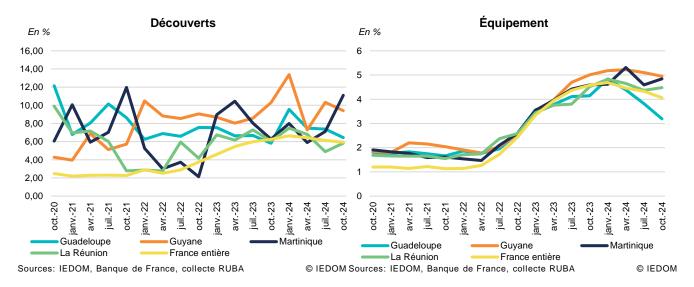
Variations (en pdb)

		Oct23	Jan24	Avr24	Juil24	Oct24	1 an	1 trim
Guyane	Découverts	10,28	13,38	7,28	10,33	9,40	-88	-93
	de moins de 25 000 €	13,80	13,29	11,72	12,48	14,03	23	155
	Equipement	5,01	5,18	5,22	5,1	4,95	-6	-15
France entière	Découverts	6,25	6,64	6,43	6,13	5,94	-31	-19
	de moins de 25 000 €	10,48	10,59	10,51	10,36	10,41	-7	5
	Equipement	4,58	4,69	4,46	4,33	4,06	-52	-27

Source : IEDOM, Banque de France, collecte RUBA.

¹ Compte tenu du faible nombre d'observations, les analyses sur les taux de crédits immobiliers, de l'escompte et de la trésorerie échéancée ne sont pas réalisables en Guyane.

Évolution des taux moyens débiteurs par géographie



Méthodologie

L'enquête est réalisée auprès d'établissements ayant leur activité en Guyane. Elle prend en compte les nouveaux crédits accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux particuliers. Les particuliers désignent les personnes physiques à l'exception des entrepreneurs individuels.

Les taux d'intérêt moyens pondérés ainsi que les montants de contrats nouveaux sont calculés conformément aux définitions harmonisées de la BCE. Les taux recensés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE), ils correspondent à la composante intérêt du Taux Effectif Global (TEG). Les taux présentés dans cette note sont des taux moyens pondérés par le montant du crédit.

Les crédits aux ménages sont définis de la façon suivante :

Les « crédits à l'habitat » intègrent l'ensemble des crédits à l'habitat des ménages, et ce, quelle que soit la période de fixation initiale du taux (PFIT).

Les « découverts » incluent toutes les utilisations de découvert enregistrées au cours d'un mois de référence ainsi que les crédits de trésorerie non échéancés (crédits permanents ou revolving). Le montant déclaré est le montant débiteur moyen constaté au cours du mois de référence. Les « prêts personnels » incluent, en plus des prêts personnels, les financements de ventes à tempérament et les prêts sur carte de crédit.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : R. ELBEZ ■ Responsable de la rédaction : D. LAURET

Rédaction : S. CALVO CANO ■ Éditeur : IEDOM